



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION D'APPEL À PROJET SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL

**Appel à projet pour la création d'un lieu d'accueil d'une capacité de 6 à 9 places,
pour des séjours de remobilisation à destination de jeunes âgés de 12 à 17 ans,
pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.**

Conformément aux articles L 312-1, L 313-1-1 et R 313-4 à R 313-4-3 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux ou médico-sociaux, le Département des Alpes-Maritimes a publié, le 15 juillet 2025, un appel à projet pour la création d'un lieu d'accueil d'une capacité de 6 à 9 places, pour des séjours de remobilisation à destination de jeunes âgés de 12 à 17 ans, pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Trois candidats ont présenté un projet :

- Association MONTJOYE ;
- Association LA TRAVERSE DU SAVOIR ;
- Association ESPOIR D'AVENIR.

L'appel à projet est déclaré infructueux sur le fondement de :

- L'article R313-6 du CASF (alinéa 4) en ce qui concerne les candidatures des associations MONTJOYE et TRAVERSE DU SAVOIR :
« Sont refusés au préalable et ne sont pas soumis à la commission d'information et de sélection, par décision motivée du Président de la commission, les projets dont les coûts de fonctionnement prévus ou leur amplitude dépassent le budget prévisionnel figurant au cahier des charges de l'appel à projet » ;
- L'article 9.2 du cahier des charges en ce qui concerne l'association ESPOIR D'AVENIR :
« Au regard des enjeux financiers de cet appel à projet, seules les candidatures disposant d'une solidité financière avérée seront étudiées ». « En outre, compte-tenu de la diversité des publics concernés et de la technicité des accompagnements attendus, seuls les candidats disposant d'une expérience significative pour l'accueil du public considéré verront leur offre analysée ».

La présente décision fera l'objet de la publication réglementaire sur le site du Département <https://www.departement06.fr>.

Nice, le **28 NOV. 2025**

Le Président de la commission d'information
et de sélection d'appel à projet social ou médico-
social

Jean-Pierre LAFITTE